



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article 12 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, est organisée une enquête publique relative à l'abrogation d'un plan général d'alignement et des zones de recul qui l'accompagnent.

Le projet consiste en l'abrogation du plan général d'alignement et des zones de recul du tronçon de l'avenue de la Concorde compris entre les carrefours constitués par les rues de la Résistance et de la Boverie, tel qu'adopté par l'arrêté du Régent du 31 mai 1949.

La personne ou l'autorité à l'initiative de l'abrogation est la Ville de SERAING.

L'autorité compétente pour abroger le plan général d'alignement est la Ville de SERAING, sur avis du Collège provincial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5 à 4100 SERAING :

- les jours ouvrables (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS) ;
- les jeudis 20/05/2021, 27/05/2021 et 02/06/2021 jusqu'à 20 h (UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS).

Pour les consultations jusqu'à 20 heures et les jours ouvrables, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. Christian Coelmont, téléphone : 04/330.86.93, mail : c.coelmont@seraing.be

L'enquête publique est ouverte le 10/05/2021 et clôturée le 08/06/2021.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : cité administrative, service de l'urbanisme, place Kuborn 5, 4100 Seraing ;
- par télécopie au numéro : 04/330.86.15 ;
- remises à M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing.

L'enveloppe ou la télécopie-portera la mention : enquête abrogation plan d'alignement Concorde

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de M. Christian Coelmont ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 08/06/2021 à l'adresse suivante : cité administrative, 6^{ème} étage, place Kuborn 5, 4100 SERAING, le 01/06/2021 à 16h30.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est M. Christian Coelmont dont le bureau se trouve à l'Hôtel de Ville de Seraing, place communale 4100 Seraing

LE COLLEGE COMMUNAL,

B. ADAM
Directeur général f.f.

F. BEKAERT
Bourgmestre